

Collège d'autorisation et de contrôle

Assignation de radiofréquence à titre provisoire

Décision du 10 novembre 2016.

Le Collège d'autorisation et de contrôle a été saisi le 14 septembre 2016 d'une demande d'assignation de radiofréquence à titre provisoire par BEHO FM ASBL (Beho 93/1, 6672 Gouvy).

Vu l'article 108 du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels ;

Vu l'avis favorable des services du Gouvernement quant à la possibilité technique d'assigner la radiofréquence visée ci-après ;

Considérant que l'objet de la demande n'est pas de nature à compromettre la sécurité nationale, l'intégrité territoriale ou la sûreté publique, la défense de l'ordre et la prévention du crime, la protection de la santé ou de la morale, la protection de la réputation ou des droits d'autrui, et ne vise pas la divulgation d'informations confidentielles qui pourraient compromettre l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire ;

Considérant que l'objet de la demande est de portée locale et est localisé géographiquement en région de langue française ou dans la région bilingue de Bruxelles-Capitale et principalement destiné à la retransmission de programmes sur le site de l'évènement ;

Considérant le caractère ponctuel de la demande ;

Le Collège décide :

L'ASBL BEHO FM, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0435.796.353, dont le siège social est établi à Beho 93/1 à 6672 Gouvy est autorisée à faire usage, entre le 14 novembre et le 4 décembre 2016 inclus, de la fréquence 88.1 MHz émise à partir de Lamonrville, en fonction des caractéristiques techniques ci-dessous :

Nom de la station	LAMONRIVILLE
Fréquence	88.1 MHz
Adresse	31 rue du Cheneau – 6120 Ham-sur-Heure
Coordonnées géographiques	50 N 23' 29" / 006 E 02' 33"
PAR totale	50W
Hauteur de l'antenne au-dessus du niveau du sol	8m
Altitude	465 m
Directivité de l'antenne	D
Polarisation	V
Antenne	Dipôle à 0°

Diagramme directionnel de l'antenne :

azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]	azimut [deg]	atténuation [dB]
0	0.0	90	0.0	180	0.0	270	0.0
10	0.0	100	0.0	190	0.0	280	0.0
20	0.0	110	0.0	200	0.0	290	0.0
30	0.0	120	0.0	210	0.0	300	0.0
40	0.0	130	0.0	220	0.0	310	0.0
50	0.0	140	0.0	230	0.0	320	0.0
60	0.0	150	0.0	240	0.0	330	0.0
70	0.0	160	4.0	250	0.0	340	0.0
80	0.0	170	4.0	260	0.0	350	0.0

Fait à Bruxelles, le 10 novembre 2016.